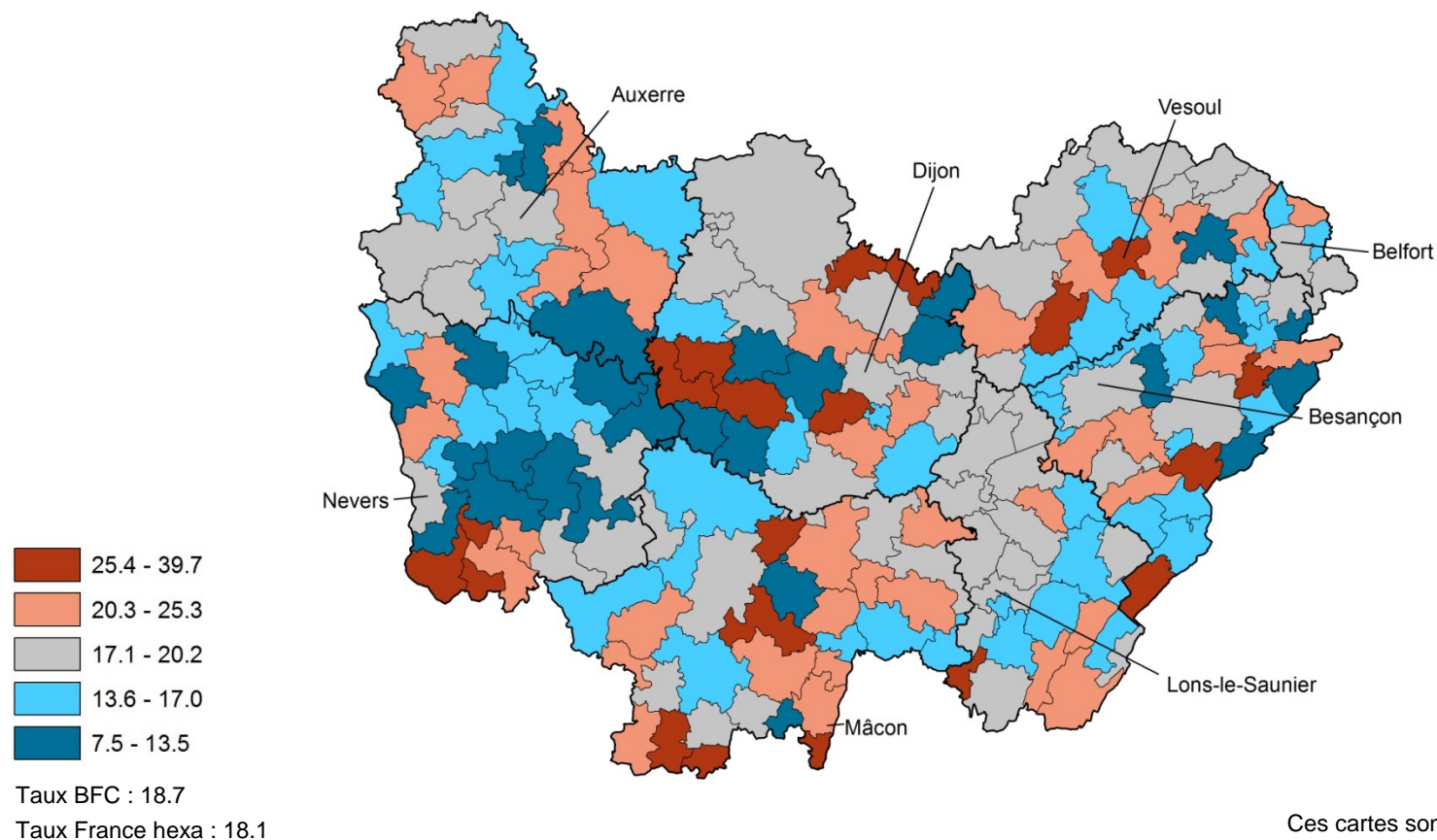


Prévalence des ALD pour maladies de Parkinson (taux standardisé pour 10 000 habitants)



Ces cartes sont issues du **diagnostic préparatoire au PRSE 3** réalisé par l'ORS de Bourgogne Franche-Comté.

Source : CnamTS, CCMSA, RSI, Insee – données 2013 ; exploitation ORS

Précisions :

ALD (affection de longue durée) : en cas d'affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, le code de la sécurité sociale prévoit la suppression du ticket modérateur normalement à la charge de l'assuré dans le cadre du risque maladie. La liste de ces affections dites de longue durée est établie par décret et comporte 30 affections ou groupes d'affections.

Les statistiques portent ici sur la population couverte par les 3 principaux régimes d'assurance-maladie, soit 94 % de la population.

Taux standardisé de prévalence ALD : nombre d'ALD pour 10 000 que l'on observerait dans la région si elle avait la même structure d'âge que la population de référence (ici ensemble de la population de France hexagonale en 2012).